

Congés payés...

...90 ans des congés payés, profitons de notre **conquis** social !

Le droit aux vacances est un droit pour toutes et tous : il est temps d'avoir les moyens de se réapproprier nos congés !

Les vacances ne sont pas un luxe. Elles sont un droit, une conquête sociale arrachée de haute lutte par le mouvement ouvrier, grâce à l'obtention des congés payés de 1936 : quinze jours dont douze ouvrables (loi du 20 juin 1936).

Depuis 1936 des conquises sont obtenus : dix-huit jours ouvrables (1956), quatrième semaine de congés payés (1968), cinquième semaine (1982)...

La lutte pour la réduction du temps de travail continue.

Recul du droit aux vacances : quelles raisons ? ...

(téléchargez la [déclaration](#))



Appel à volontaires !

Elections professionnelles 2026

Tout va bien ? Heureux dans votre travail ? Super !

Dans le cas contraire, vous pouvez agir et participer à notre liste : nous ne vous demanderons pas de prendre sur votre temps libre, sans frais cachés...

Cliquez sur l'image pour nous contacter

RH

Quand la DG déconcentre les actes de gestion

Pour vivre heureux, vivons cachés. C'est par cette adage que l'on pourrait résumer la vision qu'à la DG du dialogue sociale. En effet, ce vendredi 24 juillet, un décret et un arrêté sont parus au journal officiel.

Le premier permet au ministre ou à notre directrice générale de déconcentrer certains actes RH et le second liste les actes dont, dès le 27 juillet, les directeurs ont tout pouvoir (hormis pour les actes disciplinaires où ils devront attendre le 1er octobre).

Désormais les directeurs locaux ont tout pouvoir en matière de :

- recrutement de contractuels ;
- mobilité locale et disponibilité ;
- discipline pour les sanctions du groupe 1, le cumul d'activité ;
- temps partiel ;
- congés, compte-épargne temps et autorisations d'absence ;
- convention de rupture conventionnelle.

La CGT Finances publiques a toujours porté une gestion des RH au plus près des agents mais toujours dans un esprit d'équité et avec la possibilité de recours.

Depuis la loi de transformation de la vie publique, c'est tout l'inverse.

La CGT Finances Publiques craint qu'avec la mise en place de ces textes et la gestion en mode CSRH, les agents n'aient plus aucune possibilité de recours. En effet, les services RH des directions locales sont comme beaucoup de services, exsangues, et remplacés par des services à distance.

La CGT Finances publiques revendique l'abrogation de ces textes et la mise en place d'une concertation sur la gestion RH.

Simulateur

Combien vous coûte le gel du point d'indice ?

Le gouvernement persiste dans sa politique de non-revalorisation du point d'indice, et confirme une nouvelle cure d'austérité. Pour des services publics efficaces, il faut au contraire une augmentation des salaires des agents.

Le niveau de vie des fonctionnaires est en chute libre

Cette position est inadmissible alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a chuté de 28,6 % depuis 2000 et que 862 000 agents perçoivent une indemnité différentielle (c'est-à-dire une prime) pour ne pas tomber en-dessous du Smic – deux fois plus que fin 2025.

Et vous, combien avez-vous perdu ?

Faites le test avec pour mesurer les effets de la non-indexation du point d'indice sur l'inflation avec le **simulateur développé par la CGT**

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFip

Page 2 : le coin des cadres et techniciens avec l'UGICT-CGT

Page 3 : le coin du collectif autois de la fonction publique avec l'UFSE

Page 4 : tract grève 29 septembre



Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES
<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

LE COIN DES CADRES ET TECHNICIENS

AVEC L'UGICT-CGT



ACCIDENTS DU TRAVAIL : APRES LA BLESSURE, LA DOUBLE PEINE ?

La branche Accidents du travail - Maladies professionnelles de la Sécurité sociale est financée à 97 % par les cotisations patronales. Normal : c'est l'obligation des employeurs d'assurer la santé et la sécurité de leurs salariés. Quand un salarié est blessé ou tombe malade du fait de son travail, c'est cette branche qui indemnise.

Un déficit fabriqué, une facture envoyée aux salariés

Le gouvernement a déjà tranché : à compter du 1er janvier 2027, les indemnités journalières AT-MP seront plafonnées à quatre ans pour tout nouveau sinistre. Avant cette réforme, elles duraient jusqu'à la guérison ou la consolidation des lésions. Les plus gravement atteints - victimes de cancers professionnels, de maladies liées à l'amiante, de polytraumatismes - seront les premiers touchés.

D'autres pistes sont sur la table : abaisser le plafond de calcul des indemnités journalières à 1,8 fois le SMIC, soit environ 3 240 € bruts par mois, contre près de 3 SMIC (5 400 €) aujourd'hui. Au-delà de ce seuil, une partie du salaire ne serait plus couverte par la Sécurité sociale - ouvrant un juteux marché pour les assurances privées, au détriment du principe fondateur de la Sécu : « À chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, dont les salaires dépassent souvent ce seuil, seraient directement concernés. **Le patronat soutient cette mesure - ce n'est pas un hasard : elle réduit les dépenses d'une caisse qu'il finance presque intégralement.**

Les ingés cadres et techs, cibles répétées

Cette attaque ne s'inscrit pas dans le vide. Désindexation des retraites complémentaires, réforme de l'assurance chômage s'attaquant aux ruptures conventionnelles, baisse du plafond des indemnités journalières maladie, réduction des droits AT-MP : depuis plusieurs années, les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise font l'objet d'offensives répétées sur leur protection sociale. Derrière chaque recul, un même choix politique : **fragiliser notre système de solidarité pour préserver les intérêts du patronat.**

Le travail évolue, les risques aussi

Les accidents du travail ne se résument plus aux seules blessures physiques. Les transformations du travail exposent aussi les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise à de nouvelles formes d'atteintes à la santé : intensification du travail, charge excessive, hyperconnexion, perte de maîtrise de son activité, réorganisations permanentes, conflits de valeurs...

Ces organisations du travail peuvent provoquer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardiovasculaires, des atteintes psychiques, des situations d'épuisement professionnel, des burn-out, ou aggraver des pathologies existantes.

L'UGICT-CGT revendique

- ✓ L'abandon de tout projet réduisant les droits des salariés en matière d'indemnisation AT-MP.
- ✓ Le rétablissement d'un taux de cotisation patronale AT-MP à la hauteur des besoins réels.
- ✓ Une meilleure reconnaissance des pathologies liées aux nouvelles organisations du travail et à l'intensification du travail.
- ✓ Une politique de prévention ambitieuse, pas un transfert des risques vers les salariés et leur prévoyance.

SE SYNDIQUER !

NOM :

PRÉNOM :

MEL :



Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez directement sur l'image du cadre

AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES : LA CGT EXIGE LA TRANSPARENCE !

Fin 2025, le Premier ministre a confié au Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP) une mission sur la définition, le suivi et l'évaluation des aides publiques aux entreprises. Cette mission avait pour objet de rendre un rapport devant proposer au Premier ministre un cadre de mesure du périmètre des aides publiques et d'évaluation de leur utilisation.

Dans ce contexte, a été créée une commission de concertation avec participation des organisations syndicales et patronales, qui s'est réunie à trois reprises entre le 15 avril et le 16 juin.

Au cours des travaux de la commission, une bataille s'est immédiatement engagée autour du volume des aides publiques et des éléments à prendre en compte. Alors que de nombreuses études de diverses natures - dont le rapport du Sénat porté par Fabien Gay et l'étude IRES/Clersé commandée par la CGT - convergent sur un montant d'au moins 200 milliards d'euros annuels incluant les exonérations de cotisations et les exemptions fiscales, le patronat s'est efforcé d'imposer l'idée qu'il faudrait sortir du périmètre des aides de ces deux composantes qui représentent plus de 100 milliards !

Une fois de plus, le patronat cherche à invisibiliser le niveau colossal des aides publiques versées aux entreprises, pour pouvoir continuer à en demander toujours davantage tout en poussant à de nouveaux reculs sociaux pour pouvoir augmenter les profits. La CGT a fortement combattu cette demande, avec l'ensemble des autres organisations syndicales et les parlementaires de gauche membres de la commission.

Pour ne pas déplaire au patronat, le rapport du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan remis au Premier ministre propose que figurent chaque année en annexe de la Loi de finances et de la Loi de financement de la Sécurité sociale deux chiffrages des aides publiques, un comprenant les exonérations de cotisations, l'autre les déduisant et ne prenant pas non plus en compte une partie des exonérations fiscales.

La CGT dénonce ce qui constitue une opération d'enfumage visant à minimiser le niveau de l'intervention publique en faveur des entreprises, rappelons-le très largement sans contrepartie. Elle exige que le gouvernement fasse la transparence sur le total des aides publiques en retenant le principe d'un seul chiffrage correspondant aux réalités. Elle exige l'arrêt des politiques publiques de subventionnement des entreprises sans contrepartie.

L'argent public doit être consacré à la préservation et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, à la transition environnementale, à la reconquête industrielle. C'est le sens des deux contributions de la CGT versées aux travaux de la commission de concertation.

LE

15 SEPTEMBRE

MOBILISONS-NOUS

POUR NOS DROITS

POUR LA SANTÉ, LE SOCIAL ET LE MÉDICO-SOCIAL !

DÉFENDONS NOS SALAIRES, NOS DROITS, NOS MISSIONS.

#15SEPTEMBRE





GRÈVE LE 29 SEPTEMBRE RAS LE BOL GÉNÉRAL DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE !

PENDANT QUE CERTAINS SE GAVENT,

- 👉 **415 milliards** de crédits au titre de la loi de programmation militaire et **36 milliards** qui viennent d'être ajoutés.
- 👉 **211 milliards** alloués chaque année aux entreprises sans contreparties, ni évaluation ni contrôle.
- 👉 **90 milliards** de niches fiscales dont un tiers des créances bénéficie à 28 grands groupes.
- 👉 **80 à 100 milliards** échappent tous les ans au budget de l'État du fait de l'évasion et de la fraude fiscale.
- 👉 **13 335 millionnaires** n'ont pas payé d'impôts sur le revenu en 2024 grâce à l'optimisation fiscale.
- 👉 **98 milliards de dividendes** distribués en 2024 par les 40 plus grosses entreprises françaises.
- 👉 **60 % du patrimoine** est détenu par **10 % de la population**.

LA FONCTION PUBLIQUE EST AU PAIN SEC,

- 👉 **36 milliards de coupes** dans le budget de l'État 2026 (Loi de Finances) + **gels et annulations de crédits de 6 milliards, suivis d'une nouvelle annonce de coupes supplémentaires de 3 milliards sur l'État et 2 milliards sur les collectivités locales. 800 millions de mesures de « redressement » complémentaires sur la sécurité sociale.** Avec chasse aux arrêts maladies (notamment ceux de courtes durées).
- 👉 Les réserves de précaution des ministères ont été **annulées**.
- 👉 Suppression de 4032 postes d'enseignants, 515 à France Travail, **550 à la DGFIP**, pour exemples.

ET LES AGENTS SONT MALTRAITÉS !

- 👉 **Notre pouvoir d'achat s'effondre** : gel de la valeur du point d'indice (- 30 % de sa valeur en 25 ans), arrêt du versement de la GIPA, jour de carence, -10 % de la rémunération en congé maladie ordinaire...

Pour être au niveau du Smic, 862 000 agent-es publics perçoivent une indemnité différentielle.

- 👉 Les attaques se succèdent contre **les autorisations spéciales d'absence, les congés pour raison de santé, le mi-temps thérapeutique**, etc.
- 👉 **La fatigue et le mal être au travail se propagent**, notamment à la DGFIP, faute d'effectifs, avec des restructurations permanentes, une industrialisation des tâches, une politique managériale propice à la toxicité, etc.
- 👉 Cerise sur le gâteau, des agents des finances publiques se sont vu brutalement réclamer des **remboursements d'indus** parfois astronomiques, alors que seule l'administration en est responsable !

DE L'ARGENT IL Y EN A POUR FINANCER D'AUTRES CHOIX, ALORS ORGANISONS LA RIPOSTE !

- 📢 Participons nombreuses et nombreux au « **Village CGT de la Fonction Publique** », au pied de Bercy, de **16h à 20h, le 8 septembre 2026**.
- 📢 Soyons en grève et en manifestation, à l'appel des 8 organisations de la Fonction Publiques, le **mardi 29 septembre prochain**, imposons d'autres choix !
- 📢 Débattons et décidons dès à présent des **suites du 29 septembre** pour amplifier la mobilisation !

